

MAC EPARGNANT FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 8.310.173, un actif net de D : 8.267.894 et un bénéfice de D : 183.387.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 19,19% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Par ailleurs, les emplois en bons de trésor assimilables, emprunts obligataires garantis par l'état ou émis par appel public à l'épargne, titres de créances émis par l'état ou négociables sur les marchés relevant de la banque centrale ne représentent que 58,75% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 60% fixé par l'article 2 sus indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « MAC EPARGNANT FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	6 383 006	15 252 951
Actions et droits rattachés		1 594 589	4 181 984
Obligations et valeurs assimilées		4 382 599	10 392 875
Titres OPCVM		405 818	678 092
Placements monétaires et disponibilités		1 926 574	1 113 595
Placements monétaires	5	499 221	1 101 179
Disponibilités		1 427 353	12 416
Créances d'exploitation		593	6 906
TOTAL ACTIF		8 310 173	16 373 452
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	33 235	54 418
Autres créditeurs divers	7	9 044	13 949
TOTAL PASSIF		42 279	68 367
ACTIF NET			
Capital	8	8 044 017	15 667 133
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		26	25
Sommes distribuables de l'exercice		223 851	637 927
ACTIF NET		8 267 894	16 305 085
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 310 173	16 373 452

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>412 498</u>	<u>1 002 039</u>
Dividendes		107 934	566 646
Revenus des obligations et valeurs assimilées		304 564	435 393
Revenus des placements monétaires	10	<u>878</u>	<u>57 448</u>
Revenus des prises en pension	11	<u>9 198</u>	<u>40 020</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>422 574</u>	<u>1 099 507</u>
Charges de gestion des placements	12	(121 899)	(209 248)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>300 675</u>	<u>890 259</u>
Autres charges	13	(18 899)	(34 865)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>281 776</u>	<u>855 394</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(57 925)	(217 467)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>223 851</u>	<u>637 927</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		57 925	217 467
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		215 487	(502 404)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(284 729)	762 101
Frais de négociation de titres		(29 147)	(55 429)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>183 387</u>	<u>1 059 662</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	183 387	1 059 662
Résultat d'exploitation	281 776	855 394
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	215 487	(502 404)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(284 729)	762 101
Frais de négociation de titres	(29 147)	(55 429)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(385 803)	(471 371)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(7 834 775)	(2 326 477)
Souscriptions		
- Capital	6 011 647	11 979 570
- Régularisation des sommes non distribuables	(23 129)	209 060
- Régularisation des sommes distribuables	215 228	314 490
Rachats		
- Capital	(13 617 301)	(14 107 684)
- Régularisation des sommes non distribuables	104 056	(249 016)
- Régularisation des sommes distribuables	(525 276)	(472 897)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(8 037 191)	(1 738 186)
ACTIF NET		
En début d'exercice	16 305 085	18 043 271
En fin d'exercice	8 267 894	16 305 085
NOMBRE de PARTS		
En début d'exercice	99 408	113 054
En fin d'exercice	51 150	99 408
VALEUR LIQUIDATIVE	161,640	164,022
TAUX DE RENDEMENT	2,46%	5,06%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 6.383.006 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 625 300	1 594 589	19,29%
ASSAD	17 500	149 244	125 038	1,51%
ATTIJARI BANK	3 250	101 103	107 244	1,30%
BIAT	1 500	166 357	172 185	2,08%
BT	16 000	118 840	123 840	1,50%
EURO CYCLES	5 500	130 886	103 235	1,25%
S.A.H	40 000	453 105	473 919	5,73%
SFBT	8 240	154 196	157 046	1,90%
SOTIPAPIER	15 000	95 997	104 520	1,26%
UIB	6 500	170 209	148 135	1,79%
UNIMED	8 337	85 363	79 427	0,96%
Titres OPCVM		400 203	405 818	4,91%
FCP AMEN SELECTION	985	99 980	89 376	1,08%
MAC EQUILIBRE FCP	1 760	300 223	316 442	3,83%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		4 223 600	4 382 599	53,01%
<u>Bons du Trésor Assimilables</u>		4 223 600	4 382 599	53,01%
BTA 10/2020	300	295 200	301 252	3,64%
BTA 08/2022	1 000	987 000	1 011 142	12,23%
BTA 08/2022	1 000	987 000	1 011 142	12,23%
BTA 02/2022	2 000	1 954 400	2 059 063	24,90%
TOTAL		6 249 103	6 383 006	77,20%
Pourcentage par rapport au total actifs				76,81%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	15 183 654	273 321	(204 024)	15 252 951	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	3 269 996			3 269 996	
Titres OPCVM	7 844 550			7 844 550	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Cession actions cotées	(6 078 441)			(6 078 441)	(291 777)
Annuités et cessions des obligations de sociétés	(1 520 000)			(1 520 000)	(16 473)
Remboursement et Cessions des bons du trésor assimilables	(4 356 339)			(4 356 339)	(4)
Cession Titres OPCVM	(8 094 317)			(8 094 317)	23 525
* Variation des plus (ou moins) values latentes					
Actions cotées			221 054	221 054	
Titres OPCVM			(22 506)	(22 506)	
Bons du trésor assimilables			16 939	16 939	
* Variation des intérêts courus					
		(150 881)		(150 881)	
Soldes au 31 décembre 2019	6 249 103	122 440	11 463	6 383 006	(284 729)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 499.221, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Certificats de dépôt	499 135	499 221	6,04%
Certificat de dépôt Amen Bank au 10/01/2020 (au taux de 7,8%) pour 10 jours	499 135	499 221	6,04%
TOTAL	499 135	499 221	6,04%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			6,01%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 33.235, contre D : 54.418 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	19 849	48 300
Rémunération variable du gestionnaire (*)	10 826	-
Rémunération du dépositaire	2 560	6 118
Total	<u>33 235</u>	<u>54 418</u>

(*) Ce montant relatif à la rémunération variable du gestionnaire afférente à l'exercice 2015, était présenté en déduction des créances d'exploitation.

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 9.044, contre D : 13.949 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	720	1 699
Retenue à la source	754	1 319
Rémunération du CAC	7 570	10 931
Total	<u>9 044</u>	<u>13 949</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2018

Montant	15 667 133
Nombre de parts	99 408
Nombre de copropriétaires	197

Souscriptions réalisées

Montant	6 011 647
Nombre de parts émises	38 144
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(13 617 301)
Nombre de parts rachetées	(86 402)
Nombre de copropriétaires sortants	(89)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	215 487
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(284 729)
Régularisation des sommes non distribuables	80 927
Frais de négociation de titres	(29 147)

Capital au 31 décembre 2019

Montant	8 044 017
Nombre de parts	51 150
Nombre de copropriétaires	110

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 412.498, contre D : 1.002.039 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	2019	2018
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	76 148	163 360
des titres OPCVM	31 786	403 286
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	20 784	103 106
intérêts des BTA	283 780	332 287
TOTAL	412 498	1 002 039

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 878, contre D : 57.448 au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	2019	2018
Intérêts des certificats de dépôts	86	11 374
Intérêts des dépôts à vue	792	46 074
TOTAL	878	57 448

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 9.198, contre D : 40.020 au 31/12/2018 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 121.899, contre un solde de D : 209.248 au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	107 297	182 594
Rémunération du dépositaire	14 602	26 654
Total	<u>121 899</u>	<u>209 248</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 18.899, contre un solde de D : 34.865 au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du CAC	6 762	12 215
Redevance du CMF	11 271	21 412
Services bancaires et assimilés	669	661
Autres	197	577
Total	<u>18 899</u>	<u>34 865</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	8,261	11,061	5,423	6,246	6,575
Charges de gestion des placements	(2,383)	(2,105)	(1,357)	(1,450)	(1,258)
Revenus net des placements	5,878	8,956	4,066	4,797	5,316
Autres charges	(0,369)	(0,351)	(0,267)	(0,222)	(0,274)
Résultat d'exploitation (1)	5,509	8,605	3,800	4,575	5,042
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,132)	(2,188)	(0,153)	0,592	0,442
Sommes distribuables de l'exercice	4,376	6,417	3,647	5,167	5,485
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	4,213	(5,054)	0,888	1,268	(0,697)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(5,567)	7,666	4,311	3,857	6,644
Frais de négociation de titres	(0,570)	(0,558)	(0,338)	(0,536)	(1,008)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(1,924)	2,055	4,862	4,589	4,939
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,585	10,660	8,662	9,164	9,981
Résultat non distribuable de l'exercice	(1,924)	2,055	4,862	4,589	4,939
Régularisation du résultat non distribuable	1,582	(0,402)	(0,086)	1,657	0,911
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,341)	1,653	4,775	6,246	5,850
Distribution de dividendes	6,417	3,647	5,167	5,485	5,215
Valeur liquidative	161,640	164,022	159,599	156,344	150,416
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,46%	1,30%	0,86%	0,95%	0,85%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,22%	0,17%	0,14%	0,19%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,69%	3,97%	2,31%	3,37%	3,72%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net . Cette rémunération a été portée à 0,8% l'an conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2018 et ce à partir du 1 Juin 2018.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de performance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

Rémunération du dépositaire :

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes. A compter du 25 mai 2017, le dépositaire perçoit une commission de Clearing de 1.000 dinars hors taxes par an.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP. La commission de distribution revenant à QNB Tunisia est supportée par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP depuis le 25 mai 2017.